

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 56

Pouvoirs : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 18 Juin 2025.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLÉANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise				D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	Présent
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente			DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier		Absent		GORAK	Jacky	
CORDEY	BISSON	Roger		Absent		BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent			DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCÉ	REUSSNER	Edouard		Absent		DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		Absent		MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno			Pouvoir à Clara DEWAELE	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier		Absent		CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent					
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile			Pouvoir à Hervé MAUNOURY			
FALAISE	GRACIA	Fabrice			Pouvoir à Magali CANONNE			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle			Pouvoir à Philippe DROUET			
FALAISE	DAGORN	Grégoire			Pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte			Pouvoir à Thérèse LEBLOND			
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente					
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonja		Absente				
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno			Pouvoir à Bastien RICHARD			
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc		Absent				
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente					
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent			OUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse		Absente		PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent			LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie			Pouvoir à Kevin DEWAELE	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques				LEMUNIER	Jean	Présent
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	Présent
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christiane	Présent			GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony		Absent		SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent			CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULBOEUF	BACHELEY	Christiane	Présent			MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent			DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELA ROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard			Pouvoir à Norbert BLAIS	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente			ANQUETIL	Maryline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent					
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne		Absente				
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Nelge			Pouvoir à Gérard KEPA			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	Présent
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre		Absent		BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Philippe				GASNIER	Elisabeth	Présente
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe		Absent		LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette				CRESPIN	Estelle	Absente
USSY	DELILE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien		Absent		PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck				LEFEVRE	Pascal	Présent

ADMINISTRATION GENERALE - ADHESION A LA CENTRALE DES MARCHES CANUT POUR LA TELEPHONIE MOBILE

Dans le cadre du groupement de commande entre la CdC, la Ville de Falaise et l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise pour les services de télécommunications, le constat concernant la téléphonie mobile a été fait que le meilleur réseau sur notre territoire est celui de l'opérateur ORANGE. Or, nos collectivités sont soumises au respect de la mise en concurrence en matière de marché public et choisir de facto l'opérateur ORANGE pour cette raison n'est pas possible. Toutefois, avant un prix compétitif, c'est un service qui fonctionne qui doit être privilégié. La solution consiste donc à adhérer à une centrale d'achat. ORANGE fait partie de la centrale d'achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) qui propose des marchés publics qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations et couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents.

La CANUT est une association loi 1901 dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux, et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique.

Une adhésion à la centrale d'achat permettra de bénéficier de solutions techniques performantes et d'offres tarifaires avantageuses dans des domaines variés du numérique et des télécoms. De plus, l'acheteur qui recourt à la centrale d'achat pour la réalisation de travaux, l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au sens dudit code.

L'adhésion à la centrale d'achat CANUT est gratuite. Par ailleurs, la souscription à certains marchés publics ou accords-cadres donne lieu à signature de conventions spécifiques prévoyant la participation financière de l'adhérent 1500 € HT (divisé par nos trois entités : VF/CdC/EPIC, soit 500 € HT par collectivité)

Toutefois, les économies d'échelle réalisées couvrent largement les coûts d'adhésion mentionnés.

Le Conseil communautaire

- Vu les dispositions de la commande publique, notamment les articles L211-2 à L2113-5 ;
- Vu la délibération n° 127 du conseil communautaire du 19 décembre 2024 instituant un groupement de commande avec la Ville de Falaise de l'Office de tourisme du Pays de Falaise ;
- Vu le bulletin d'adhésion à la centrale d'achat CANUT
- Vu la convention de service d'achat centralisé pour les services de télécommunications ;
- Considérant que le recours aux centrales d'achat s'inscrit dans une politique d'optimisation des achats ;
- Considérant l'intérêt de la Communauté de communes du Pays de Falaise (Ville de Falaise) à adhérer à la centrale d'achat CANUT ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 29 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 66
	Pour : 66
	Contre : 0

- **ANNULE** la délibération n°45/2025 du 15 mai 2025 ;
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes à la centrale d'achat du numérique et des telecoms (CANUT);
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué, en sa qualité de coordonnateur de groupement à signer la convention d'adhésion correspondante ainsi que la convention spécifique concernant le service téléphonie mobile ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2025.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le : **01 JUIL. 2025**

Et de la publication électronique le : **03 JUIL. 2025**

Le Président

Jean-Philippe MESNIL

